

Qu'est-ce qu'une personne de confiance ?

*" Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant..."
Extrait de l'article L. 1111-6 du Code de la Santé Publique.*

Cette désignation peut intervenir à tout moment, elle est valable pour une durée indéterminée, sauf révocation. Au Centre Médical d'Oussoulx, il est prévu que cette durée soit limitée au séjour dans l'établissement.

La personne de confiance ne se substitue pas au patient.

La personne de confiance peut être également en possession des « directives anticipées » du patient, s'il les a rédigées.

Personne de confiance / Personne à prévenir Quelles différences ??

Il peut s'agir de la même personne mais pas obligatoirement.

La personne de confiance est une aide dans les décisions et les démarches médicales ou un substitut si vous ne pouvez vous exprimer.

la personne à prévenir est celle que les équipes contacte pour être auprès de vous si vous le souhaitez ou simplement pour l'informer de votre état de santé.